

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 mai 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 24 mai 2005, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, concernant la question de la prorogation du mandat de la force multinationale en Iraq, qui doit être réexaminée sous peu (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Samir Shakir M. **Sumaida'ie**



**Annexe à la lettre datée du 24 mai 2005, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le mandat de la force multinationale doit être réexaminé sous peu, comme l'a décidé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1546 (2004). À cet égard, le Gouvernement intérimaire de l'Iraq demande officiellement au Conseil de permettre la prorogation de ce mandat jusqu'à ce que le processus politique que le Conseil a approuvé dans la résolution susmentionnée se termine, ou que l'Iraq puisse assurer sa sécurité par ses propres moyens.

Je tiens à rappeler que ce mandat a été demandé par M. Ayad Allawi, alors Premier Ministre du Gouvernement intérimaire de l'Iraq, dans une lettre annexée à la résolution 1546 (2004). Dans cette lettre, datée du 5 juin 2005, M. Allawi a également demandé l'examen annuel qui est sur le point d'avoir lieu.

La situation qui régnait lorsque M. Allawi a écrit la lettre susmentionnée, est, à maints égards, demeurée inchangée. À l'heure où je m'adresse à vous, notre pays continue de faire face à une insurrection armée à laquelle participent encore de nombreux éléments étrangers qui veulent empêcher que l'Iraq s'achemine vers un régime démocratique. Malgré les efforts sans relâche déployés pour renforcer les forces de sécurité, celles-ci ne sont pas encore en mesure d'assumer la pleine responsabilité du maintien de notre sécurité nationale ainsi que de la défense de nos frontières. Pour mener à bien le processus de transition qui est entériné par la résolution 1546 (2004) et tirer parti des progrès jusqu'ici accomplis sur le plan politique, il faut que la force multinationale en Iraq continue d'apporter sa contribution indispensable à notre sécurité. Je tiens ici à réitérer la demande du Gouvernement iraquien qui avait sollicité une prorogation du mandat de cette force.

L'Iraq attend avec espoir le jour où ses forces seront capables d'assumer la pleine responsabilité du maintien de sa sécurité nationale et où la présence de la force multinationale n'aura plus raison d'être. En attendant le maintien de cette force en Iraq reste nécessaire. Je tiens à saisir la présente occasion pour remercier les États qui participent à la force de leur précieuse contribution.

Le Ministre des affaires étrangères
du Gouvernement intérimaire de l'Iraq
(*Signé*) Hoshyar **Zebari**